

Profession EDUCATION

ASSEZ DE PROVOCATIONS



Le Sgen-CFDT interpelle le ministre : le temps de la provocation doit cesser. Le Sgen-CFDT attend un message clair et surtout des réalisations concrètes. Une ambition politique doit se donner les moyens de sa réussite et ne peut se contenter d'opposer le qualitatif au quantitatif

Page 3

LA DÉCONCENTRATION

Un enjeu pour les personnels, page 3

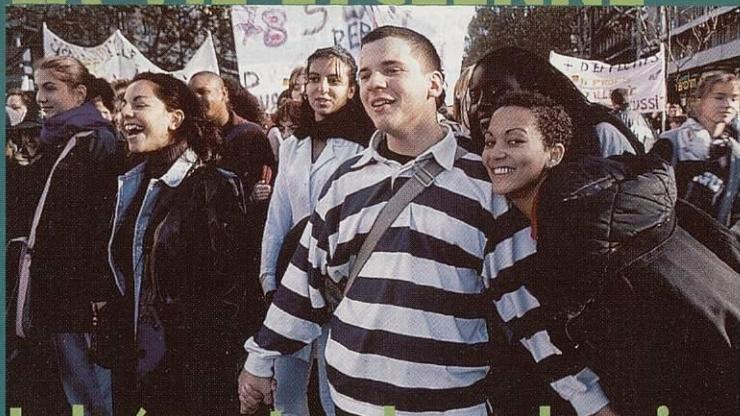
RECHERCHE

Les chercheurs dans la rue pour une réforme concertée, page 4

ROBERT BADINTER

et le cinquantième anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme.
L'invité, page 18

LA VIE LYCÉENNE



Le lycéen acteur de son devenir,
le lycéen citoyen,
un droit et un devoir

Dossier, page 9



SGEN

CFDT

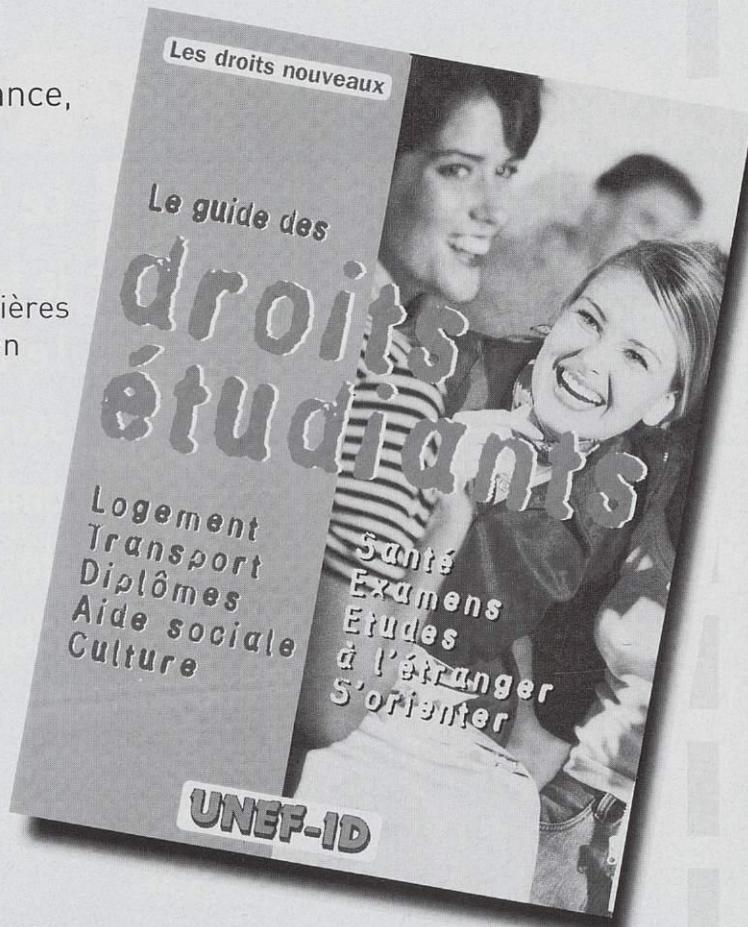
L'UNEF-ID VOUS PRESENTE

LE GUIDE DES DROITS ETUDIANTS

ETUDIANTS... CONNAISSEZ VOS DROITS !!!

L'UNEF-ID, premier syndicat étudiant de France, propose pour la première fois le guide le plus complet de la vie étudiante.

- 280 pages pour connaître les mille et une manières de trouver un logement, un emploi, s'inscrire en université, passer ses examens ou obtenir une bourse d'enseignement supérieur.
- Un guide rassemblant les droits et obligations des étudiants qui vont régir leurs 2 à 9 ans d'études supérieures.
- 15 chapitres pour mieux s'informer, rédigés par des spécialistes des problèmes étudiants, élus au sein des conseils d'universités.



Vendu en Kiosque

Un prix « étudiant » : 29 francs seulement

COMMANDE PAR TELEPHONE AU 01 53 90 25 90

Bon à découper et à retourner accompagné de votre règlement à l'adresse suivante :

TRANSFAC EDITIONS UNEF ID - 42 bis, rue Sarrette 75014 PARIS

OUI, je profite de votre offre sur le guide des droits étudiants au prix de 29 francs

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Je joins en règlement un chèque de 39 F (29 F + 10 F de frais de port) à l'ordre de l'UNEF ID.

DÉCONCENTRATION

PREMIERS ACQUIS SYNDICAUX

Règles communes et transparence, c'est ce que le Sgen-CFDT a exigé et obtenu dans la négociation sur la déconcentration.

Il appartient maintenant au ministère de donner aux rectorats les moyens de la réussite de cette réforme.



Chambre noire

La déconcentration démontre que le Sgen-CFDT est une force de proposition pour agir sur les changements plutôt que de les subir.

Depuis que la déconcentration du mouvement des personnels du second degré a été décidée par Claude Allègre, le Sgen-CFDT n'est pas resté inactif. Voulant que cette réforme se réalise au mieux des intérêts des personnels et du service public, il a fait valoir ses analyses et ses revendications. Après avoir précisé et actualisé celles-ci au cours de son congrès de mai 1998, il n'a eu de cesse d'interroger le ministère sur ses intentions, de formuler critiques et propositions. Ce travail syndical peu médiatique ne se cantonne pas à des dénonciations systématiques et

stériles, mais construit des propositions et se donne les moyens de les faire aboutir. Il correspond au projet du Sgen et de la CFDT : être une force de critique sociale et de proposition pour transformer le réel, agir sur les changements pour ne pas les subir.

RÈGLES COMMUNES

Refusant fermement que déconcentration rime avec déréglementation ou atomisation, le Sgen-CFDT a exigé la mise en place de règles communes à toutes les académies et la garantie que le mouvement se

déroulerait de façon transparente et sous le contrôle des élus. En adressant aux personnels, avant de le publier au BO, un texte cadre qui fixe les règles et principes de la déconcentration, le ministère satisfait cette première exigence.

Le Sgen-CFDT voulait aussi la prise en compte de ceux qui avaient construit une stratégie dans le cadre de l'ancien système et seraient pénalisés par le changement. Le texte prévoit un suivi de ces personnels pendant trois ans : ils conserveront les points d'ancienneté de poste et de carrière pour le mouvement suivant si leurs vœux initiaux ne sont pas satisfaits. Un acquis important à améliorer.

La modification nécessaire des statuts de titulaire académique et remplaçant doit être négociée rapidement. Sur ce point aussi, le Sgen-CFDT exercera son droit de critique et de proposition. Profession Éducation consacrera un numéro spécial au mouvement, à paraître début janvier 1999.

Enfin, la clef de la réussite de la déconcentration est dans les rectorats. Les recteurs ont la responsabilité d'implanter à titre définitif les postes nécessaires au fonctionnement du système éducatif, que ce soit dans les établissements ou pour les remplacements. Des personnels administratifs donc suffisamment nombreux, disposant du matériel informatique nécessaire, formés à cette nouvelle mission et impliqués pour sa réussite sont nécessaires dans tous les rectorats. Faute de répondre à cette exigence, le ministère prendrait le risque de faire capoter une réforme importante.

Monique Lagrange

SOMMAIRE

3	ÉDITORIAL
ACTUALITÉ LE MOIS	
4	Le recherche
5	Le lycée
6	Zep
7	INTERNATIONAL
Colombie	
8	INITIATIVES
Aide éducatrice en Clis	

9/14	DOSSIER
La vie lycéenne	
15	PETITES ANNONCES
MÉTIER	
16	Lycée professionnel
16-17	Brèves catégorielles
18	L'INVITÉ
Robert Badinter	
Couverte : Chambre noire et J.-F. Cullafroz	

ÉDITO

ASSEZ DE PROVOCATIONS

Trop, c'est trop. Nous attendons désormais désormais du ministre Claude Allègre non seulement un message clair mais aussi et surtout des réalisations concrètes.

Sur un certain nombre de dossiers en cours, le Sgen-CFDT a des exigences fortes :

- l'ambition affichée dans la charte de l'École du XXI^e siècle ne doit pas se diluer dans une généralisation hâtive;
- la réforme des lycées ne doit pas aboutir à transformer des propositions du rapport Meirieu en "cocktail allégé";
- un débat national et des négociations sur la politique de la Recherche doivent rapidement s'engager;
- le droit à la formation doit être garanti;
- la montée en puissance des aides éducateurs sous prétexte de privilégier le quantitatif ne doit pas entraîner des substitutions d'emplois;
- des moyens en personnels administratifs, en matériel et en formation doivent être attribués aux rectorats pour la mise en œuvre de la déconcentration du mouvement.

Mais une ambition politique doit également se donner les moyens de sa réussite : le ministre ne peut se contenter d'opposer le qualitatif au quantitatif.

En outre, si Claude Allègre a véritablement la volonté politique de transformer en profondeur l'École pour la réussite de tous les élèves, il ne peut en permanence pratiquer les déclarations provocatrices, à l'emporte-pièce, qui disent tout et son contraire. Les contrevérités ne peuvent que conduire à la méfiance ou au rejet.

Les personnels ne refusent pas le changement, mais le ministre doit comprendre qu'il ne fera rien sans ou contre les acteurs du système éducatif. Le Sgen-CFDT n'aura de cesse de le lui rappeler.

Jean-Luc Villeneuve
Le 22 novembre 1998

EN BREF

LES SANS PAPIERS

Des dizaines de sans papiers sont toujours en grève de la faim dans de nombreuses villes : Le Havre, Bordeaux, Orléans, Lille, Perpignan... et à Limeil-Brévannes où cette grève a duré plus de deux mois ! Il n'est pas possible de continuer de laisser dans le désespoir soixante-trois mille sans papiers.

Après avoir été signataire d'un appel demandant qu'une délégation soit reçue par le Premier ministre, le Sgen-CFDT a appelé à participer aux manifestations qui se sont déroulées le 21 novembre. Les "assouplissements" de la circulaire du 24 juin n'ont eu aucun effet pratique.

DÉRIVE DU RECRUTEMENT AIS

Pour 1998-99, la procédure de recrutement des candidats aux stages d'adaptation et d'intégration scolaire (AIS) a changé, sans aucune concertation. Désormais les candidats postulent par fiche papier auprès de leur inspecteur d'académie, et c'est celui-ci qui saisit la demande par minitel, s'il lui donne un avis favorable.

Le Sgen-CFDT proteste et demande pour cette année qu'à défaut de la CAPN, ce soient les CAPD qui soient consultées. Pour 1999-2000, il faut revenir à la transparence sur les demandes et les procédures de choix des candidatures.

Les résultats pour 1999 seront connus en principe fin novembre.

LES ÉDEN À L'ÉTUDE

Comme on pouvait s'y attendre la crise de recrutement des personnels de direction ne pouvait rester longtemps sans réponse. Le ministre a confié au recteur Blanchet une « mission de concertation et de réflexion » qui a pour objectif de « proposer des mesures tendant à redonner à la mission de chef d'établissement les moyens, la considération, les conditions de travail, les procédures de recrutement et les carrières adaptées aux nécessités et aux enjeux à venir. »

Le Sgen-CFDT doit faire entendre sa voix dans cette concertation qui pourra être démultipliée au niveau des académies.

Il a immédiatement demandé audience au recteur Blanchet.

UNE RÉFORME MAL ENGAGÉE

LES CHERCHEURS DANS LA RUE

Une réforme de la recherche qui s'annonce mal. L'arbitraire tant sur le contenu que sur la méthode prônée par le ministre ont mis les chercheurs en colère.

Ils réclament concertation et débat.

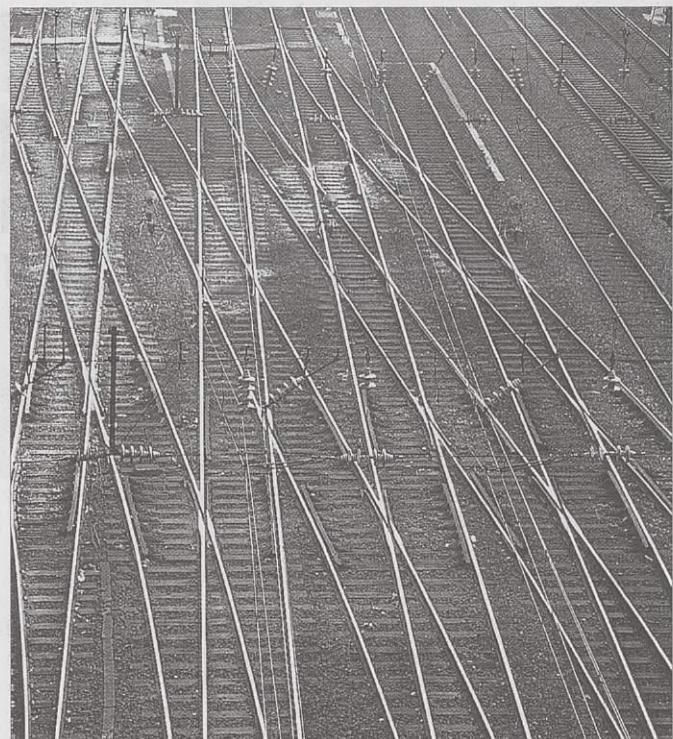
Explication.

La recherche est en ébullition depuis la communication le 10 octobre dernier du projet de modification du décret portant statut et organisation du Centre national de la recherche scientifique (CNRS). Or, le contenu du projet concerne en réalité toute la recherche. Quant à la méthode, elle a été adoptée sans concertation préalable ni même exposé des motifs. Personnels, organisations syndicales et une bonne partie de la communauté scientifique se sont donc ainsi retrouvés, tout d'abord en assemblées générales sur les campus universitaires ou de recherche, puis dans la rue, le 5 novembre, à l'appel de l'intersyndicale Enseignement supérieur - Recherche pour refuser tout pilotage autoritaire de la recherche et pour demander l'ouverture d'un débat national à ce sujet.

RECHERCHE CENTRALISÉE

Favorable à l'idée d'évolution du système de recherche, le Sgen-CFDT n'en récuse pas moins les choix du ministre. Celui-ci fonde ses projets sur une vision très centralisée de l'organisation de la recherche dans et au périphérie du monde universitaire.

Les principales orientations scientifiques sont même arrêtées par des conseils créés à l'occasion. Ainsi, le tout nouveau Conseil national de la Science est formé de personnalités exclusivement nommées par le ministre en charge de la Recherche et lui seul. Dans un tel schéma, le CNRS perd



Chambre noire

Claude Allègre fonde ses projets sur une vision très centralisée de l'organisation de la recherche dans et au périphérie du monde universitaire.

toute existence propre devant une sorte d'agence de moyens, venant en appui aux recherches effectuées dans les laboratoires des établissements d'enseignement supérieur ou des autres organismes de recherche selon des choix arrêtés par des conseils étroitement dépendants (quelles que soient les qualités des membres qui les composent) du pouvoir politique. Le sort réservé aux personnels de recherche dans la réforme avancée suscite également bien des interrogations. Les déclarations préemptoires du ministre laissent entrevoir la mise en place de processus autori-

taires de mobilité des chercheurs des organismes vers l'enseignement supérieur ou le monde industriel et une forme de mutualisation des emplois des ingénieurs, des techniciens et des administratifs. Dans ce domaine aussi une concertation préalable serait des plus utiles.

La place du secteur public de recherche, ses missions, ses structures devraient dans les semaines qui viennent être au cœur du débat sur la recherche. Le Sgen-CFDT entend bien, pour sa part, faire entendre sa voix dans ce débat.

Pierre Girard

RÉFORME

SOS LYCÉE

Le mouvement lycéen a forcé le ministre de l'Éducation nationale à prendre des mesures d'urgence sur le lycée.

Inévitablement du bricolage.

Pour le Sgen-CFDT, cela ne doit pas nuire à la nécessaire réforme du lycée qui exige temps, concertation et réflexion.



Le mouvement lycéen a amené Claude Allègre à forcer le pas de son plan pour le lycée, et à prendre durant les congés de la Toussaint, dans un contexte difficile, des mesures urgentes (voir encadré). Dès lors, leur application s'apparente davantage à du bricolage qu'à la mise en place d'une réforme.

Et pourtant... Dès mai dernier, à la publication du rapport Meirieu, le Sgen-CFDT avait porté au ministère ses propositions, à savoir tout d'abord fixer l'objectif, ensuite la méthode et le calendrier.

En particulier, il revenait en juillet dernier des mesures immédiates sur la vie lycéenne et sur le dégagement de temps pour permettre, partout où les collègues étaient d'accord, d'expérimenter de nouvelles pratiques pédagogiques inspirées du rapport Meirieu. Le Sgen-CFDT avait également demandé que le Conseil national des programmes se voit confier la responsabilité de "relire" très rapidement les différents programmes actuels à la lumière des principes présentés au Parlement en juillet

1998, pour repérer les "fondamentaux" à enseigner au lycée, avant de prendre toute décision et d'engager une réflexion sur les structures et horaires des classes. Le ministre avait admis alors la nécessité de mesures d'urgence, mais se fiant à son administration, il prétendait que celles-ci ne pouvaient porter que sur les droits lycéens. Et il a fallu attendre la mi-octobre pour qu'une nouvelle circulaire sur la vie lycéenne soit publiée, qui n'aura donc que peu d'effet sur la mise en place de cette nouvelle année scolaire.

PEUT MIEUX FAIRE

Mettre plus de personnels en face des élèves à la rentrée de la Toussaint ou dans les semaines qui viennent, c'est nécessairement recourir à des emplois précaires. Répondre aux vrais besoins en personnels, c'est nécessairement anticiper et programmer ces recrutements. Injecter à la Toussaint dans les établissements des moyens supplémentaires (heures ou personnels) pour soulager les effectifs d'une classe ou d'un enseignement, c'est en théorie toujours possible. Mais dans la pratique cela se traduit par des réorganisations qui ne vont pas de soi, parfois par des refontes complètes d'emploi du temps, souvent le recours à des heures supplémentaires. Des résultats dont le Sgen-CFDT ne peut se satisfaire. La réforme du lycée exige réflexion et concertation. Le Sgen-CFDT veillera à ce qu'on y consacre le temps nécessaire.

Christian Janin

MESURES D'URGENCE

- Mesures en faveur de la démocratie lycéenne ;
- 14 000 adultes supplémentaires dans les lycées : 3 000 MI-SE (surveillants) à mi-temps, 10 000 emplois-jeunes et mise à disposition de 1 000 appelés du contingent ;
- Réouverture de listes com-

plémentaires aux concours dans les disciplines déficitaires, documentation et conseillers principaux d'éducation ;

- 1 000 lecteurs étrangers pour faciliter la pratique des langues étrangères ;
- Aide aux régions pour l'investissement dans les lycées.

EN BREF

LE PLAN ALLÈGRE ET LES ATOSS

Le plan d'action immédiat de Claude Allègre en direction des lycées ne fait à aucun moment référence aux personnels Atoss. Pourtant, les revendications lycéennes portent entre autres sur les problèmes d'accueil, d'entretien des locaux, et en général le manque de personnels administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé (Atoss). Mais Claude Allègre préfère répondre à cette demande par des milliers de précaires dans ces catégories plutôt que par des créations d'emploi de véritables professionnels formés à la spécificité du milieu. D'autre part, il engage des discussions avec les présidents de région pour trouver des solutions permettant d'assurer dès cette année un meilleur entretien des bâtiments, des locaux, du matériel, ainsi qu'un meilleur service restauration. Y aurait-il, de la part du ministre, une tentative de désengagement dans ces différents domaines avec en ligne de mire un recrutement des personnels par les régions ? La vigilance s'impose. Répondre au coup par coup à une situation explosive par des mesures ne réglant en rien les problèmes de fond, montre bien que les grands discours du ministère sur le rôle irremplaçable des personnels Atoss, autant dans leur professionnalisme que dans la proximité auprès des élèves, ne sont que paroles. Ce sont toutes les catégories de personnels qui forment la communauté éducative. On est loin, le ministre vient d'en faire la preuve.

PROGRAMMES ALLÉGÉS

Alléger les programmes, cela peut permettre de travailler moins vite avec une autre pédagogie dans un cadre "disciplinaire" inchangé (moins de bâchotage). Ce n'est pas alléger les horaires des élèves. Faire des coupes, comme le prévoit le BO hors série, relève du non-sens. Impossible de les penser dans l'urgence en cohérence avec les nouveaux objectifs induits par la réforme du lycée. L'objectif à long terme des 26 heures de cours maximum pour les élèves suppose de repenser de nouvelles cohérences, une nouvelle ossature de l'enseignement, une articulation entre formation initiale et formation continue. Quant à l'intégration de nouveaux « enseignements », elle nécessite une réflexion sur ce qu'il est indispensable d'acquérir au lycée.

EN BREF

**POUR LE COLLÈGE,
ACTION !**

Dès l'arrivée de ce gouvernement, le Sgen-CFDT a demandé une reprise du dossier collège. Il ne peut donc qu'être satisfait de l'annonce par Ségolène Royal d'un plan d'action pour le collège.

Il s'agit de lancer un débat sur un certain nombre de thèmes comme, par exemple, l'organisation des enseignements, l'aide au travail des élèves, les élèves en très grande difficulté, l'organisation des savoirs, la gestion de l'hétérogénéité, l'orientation ou encore la vie collégienne liée à citoyenneté et civilité.

Ce débat, qui se déroulerait de janvier à juin, porterait aussi sur un texte d'orientation générale.

La ministre annonce sa volonté d'avancer une ambition forte pour le collège en affirmant des principes et des valeurs, en redéfinissant la place du collège dans la société et les objectifs qui lui sont assignés.

Le Sgen-CFDT a dit son accord avec la démarche, la volonté qu'on ne se contente pas d'un énième replâtrage et que le débat, associant personnels, parents et élèves, puisse déboucher sur des propositions et des décisions réellement novatrices.

**LE XXI^e SIÈCLE
EN FORCE**

L'évolution de l'École et du métier par l'expérimentation sur 2 000 écoles : c'est ce que prévoyait la charte pour bâtir l'École du XX^e siècle, présentée par Claude Allègre le 28 août.

Aujourd'hui, la généralisation du dispositif est décrétée sans concertation ni temps de réflexion. Le Sgen-CFDT proteste car, au-delà de la méthode, c'est bien l'avenir de l'École qui est en jeu.

Avec en perspective l'allongement de la période d'accueil des élèves et l'implication des enseignants sur le péri-scolaire ainsi que la prise en charge d'une partie du temps scolaire par les aides éducateurs ou intervenants extérieurs.

Autant d'évolutions qui ne peuvent être envisagées qu'après débat, définition des mesures d'accompagnement nécessaires et des modalités de pilotage et de régulation.

Pour plus d'infos et donner votre avis <http://www.sgen-cfdt.org>

ZONES D'ÉDUCATION PRIORITAIRE

MANQUE D'ÉLAN NUIT AUX ZEP

Après les assises sur les Zep, le Sgen-CFDT attendait un effort significatif pour relancer les zones d'éducation prioritaire.

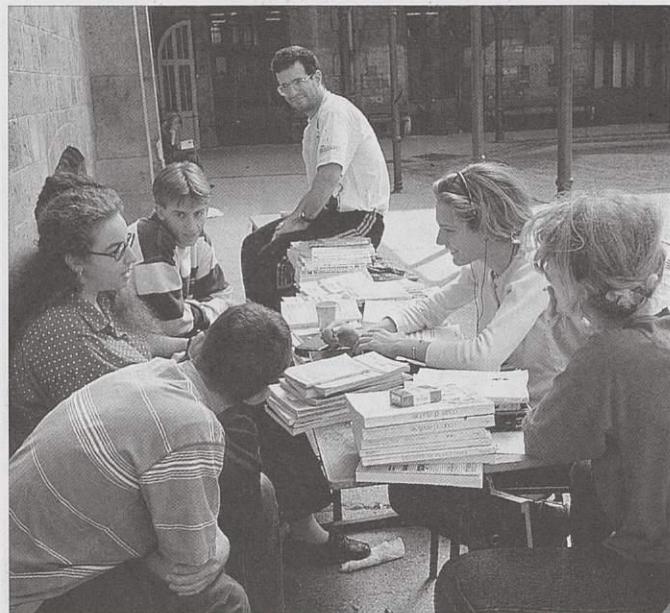
Il a été déçu, et est allé le dire chez Ségolène Royal.

Pour le Sgen-CFDT, la redéfinition du métier enseignant répond aussi à la redynamisation nécessaire des Zep.

Déception et inquiétude de quant au devenir du dossier Zep, c'est ce que le Sgen-CFDT a exprimé au ministère le 4 novembre dernier. En effet, la circulaire de juillet est très en deçà des attentes suscitées par les travaux de l'année 1997-98 et les assises de Rouen. Depuis sa parution, d'une part le silence sur ce dossier, et d'autre part une redéfinition de la carte des Zep menée par les recteurs sans grande concertation et sur des critères variables, n'augurent rien de bon.

**CONCERTATION
EN DÉCEMBRE**

Les réponses du ministère indiquent que le travail sur la révision de la carte n'est pas achevé et que la concertation devrait se développer dans les académies au mois de décembre. Une circulaire, en cours d'élaboration, doit cadrer l'ensemble du dispositif Zep, précisant les objectifs mais aussi les modalités concrètes de fonctionnement de la poli-



Chambre noire

Pour le Sgen-CFDT, il est indispensable qu'un temps soit réservé à la concertation, au travail collectif et au partenariat. Surtout en Zep.

tique Zep : pilotage, structures et instances aux différents niveaux, etc. (voir encadré).

Le Sgen-CFDT a posé une fois de plus avec force la question du temps et des caractéristiques de l'exercice du métier en Zep qui rend

déterminante l'existence dans le service d'un temps consacré à la concertation, au travail collectif, au partenariat, autant d'éléments essentiels pour le bon fonctionnement du projet Zep. Cette revendication était apparue très fortement aux assises de Rouen. Le ministère n'envisage pas autre chose pour le moment que ce qui relèverait d'une utilisation, dans le cadre d'un projet collectif, de moyens de la dotation des établissements pour d'autres activités que le face à face pédagogique. À l'heure où le recteur Bancel est chargé d'une mission sur le travail des enseignants, il faut que le Sgen-CFDT continue, partout, à enfoncer ce clou de la nécessaire redéfinition du métier, avec ses modalités particulières en Zep.

Raymonde Piécuch

**DISPOSITIONS
MINISTÉRIELLES**

Une rallonge budgétaire doit permettre d'augmenter le nombre de collèges et écoles en Zep sans faire sortir systématiquement lycées et zones rurales ; l'amélioration des résultats scolaires ne peut constituer le critère d'une sortie de Zep, les conditions socio-économiques étant essentielles. Les réseaux d'éducation prioritaire répondent au souci d'une vision plus dyna-

mique, avec des échanges et des projets au-delà des limites des quartiers, mais ne se substituent pas aux Zep qui gardent leur projet. La démarche de révision de la carte et de relance du dispositif devra déboucher sur la signature de contrats de réussite, projets contractuels sur trois ans environ comportant un "engagement mutuel" sur les objectifs et les moyens.

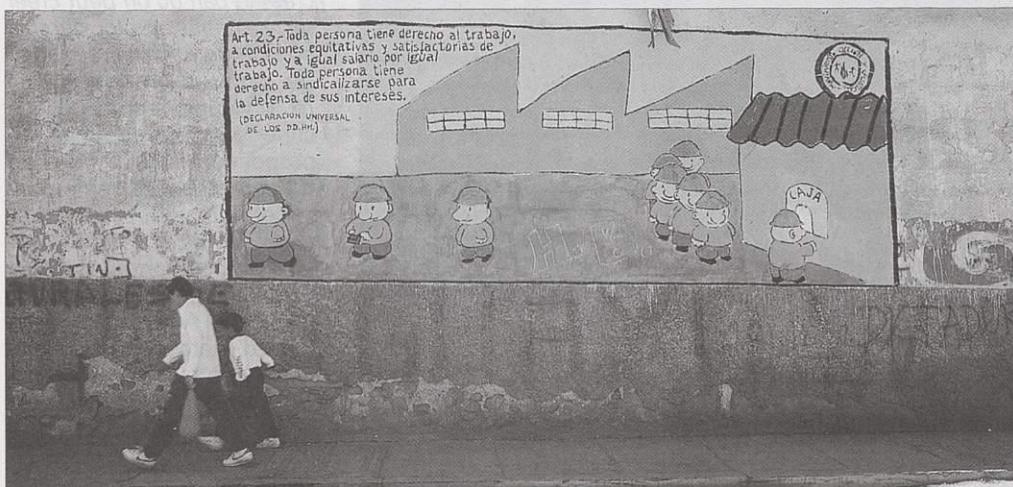
COLOMBIE

DES SYNDICALISTES ASSASSINÉS

En Colombie, on assassine des syndicalistes pour réprimer une grève.

Le mouvement des fonctionnaires se poursuit malgré le climat de terreur que l'armée entretient dans tout le pays.

Le Sgen-CFDT dénonce la répression et appelle à la solidarité.



Chambre noire

Une fois de plus, un pays ne respecte pas les conventions de l'Organisation internationale du travail qu'il a signées et ratifiées.

Des syndicalistes sont tués pour réprimer un mouvement social. La Colombie continue à violer les principes de conventions internationales qu'elle a pourtant signées. Déjà en 1997, 98 syndicalistes ont été assassinés.

Le 7 octobre dernier a débuté une grève des fonctionnaires à l'appel des quatre centrales ouvrières et de la Fédération colombienne des enseignants (Fécode), membre de l'Internationale de l'Éducation. Les grévistes demandent l'arrêt des privatisations et l'augmentation du budget consacré à la santé et à l'éducation. Rapidement le gouvernement a voulu discrédi-

ter le mouvement de grève et a même déclaré illégales les grèves dans certains secteurs de l'État.

INTERVENTIONS MUSCLÉES DE L'ARMÉE

La raffinerie pétrolière de Barranca Permeja, par exemple, fut prise d'assaut par l'armée ! Dans l'État de Narino, l'enseignante Orfa Ligia Meijia a été assassinée. D'autres syndicalistes ont été tués. Des groupes paramilitaires sont arrivés à Bogota et menacent le Comité national de grève. Déjà le vice-président de la Centrale unitaire des travailleurs (CUT), Jorge Ortega, a été

abattu au moment où il rentrait chez lui, après une réunion de ce comité de grève. Malgré l'intervention de l'Église colombienne, les négociations sont toujours au point mort. Le pire est à craindre.

Dans le cadre de l'Internationale de l'Éducation, le Sgen-CFDT est intervenu auprès du président de la République de Colombie pour dénoncer une répression qui frappe à nouveau dans cette région du monde, les syndicalistes. Une fois de plus, un pays ne respecte pas les conventions de l'Organisation internationale du travail qu'il a signées et ratifiées. Seules la pression et la solidarité internationale des syndicalistes pourront peut-être conduire le gouvernement de la Colombie à ouvrir des négociations.

Jean-Luc Villeneuve

Il est possible d'envoyer des messages de soutien au Fécode. Fax : (57-1) 285-3245

ENFANTS EXPLOITÉS

Si la Constitution colombienne prévoit un enseignement public gratuit et obligatoire pour les enfants de 6 à 14 ans, on estime à 25% le nombre d'enfants de cette catégorie d'âge qui ne vont pas à l'école. En fait, entre 3 et 4 millions d'en-

fants de 12 à 17 ans travaillent, dont certains 50 heures par semaine. La plupart de ces enfants vivent dans les rues, certains sont exploités comme "sicarios" (tueurs à gages). La Colombie compte 37,5 millions d'habitants.

EN BREF

SOLIDARITÉ HONDURAS ET NICARAGUA

Devant l'ampleur exceptionnelle du désastre qui frappe les travailleurs et leurs familles du Honduras et du Nicaragua, la CFDT, la CGT, la FSU et l'Unsa ont décidé de s'adresser ensemble à tous les salariés français, en les appelant à manifester rapidement leur solidarité pour permettre à ces pays de faire face à leurs besoins les plus immédiats. Pour prendre part à cette initiative commune, on peut envoyer ses dons au compte bancaire suivant :

Solidarité Amérique centrale
Compte n° 03320 5049620 575, Société générale, agence Saint-Vincent-de-Paul
En concertation avec le mouvement syndical de la région, les sommes récoltées seront remises en votre nom à des organisations non gouvernementales présentes sur le terrain.

LA PRESSE ALGÉRIENNE MENACÉE

Le Sgen-CFDT a apporté son soutien aux journalistes algériens qui, depuis plusieurs semaines, mènent un difficile combat pour la liberté d'expression. À la suite de l'interdiction des deux journaux El Watan et Le Matin, les sept titres de la presse indépendante algérienne se sont mis en grève pour protester contre une décision politique qui sanctionne la publication d'enquêtes sur la justice algérienne et sur des personnalités importantes du régime. Le conseiller du président et le ministre de la Justice avaient dû démissionner.

TRAVAIL DES ENFANTS

Éliminer le travail des enfants sous toutes ses formes reste d'actualité. Après les marches des enfants de mai 1998 et la Conférence internationale du travail, le gouvernement français devait publier, le 20 novembre, date de la journée mondiale des enfants, un rapport sur le travail des enfants dans notre pays. La CFDT et le Sgen ont à cette occasion fait partie de leurs préoccupations. Le Bureau international du travail consulte les gouvernements pour élaborer une convention visant à éliminer les pires formes de travail des enfants. L'Internationale de l'Éducation et les organisations membres interviennent pour que la convention porte sur les activités susceptibles de mettre en péril non seulement la santé, la sécurité, la moralité des enfants mais aussi leur accès à l'éducation de base.

L'intégration scolaire d'une aide éducatrice

Jamais plus je ne pourrai fonctionner seul dans cette classe. » Patrick Simon, instituteur en classe d'intégration scolaire (Clis), est soulagé par la présence dans sa classe de Virginie, aide éducatrice.

25 ans, BEP de Gestion, Bafa, Bac G3, une année de psychologie, des échecs en série aux concours d'éducateur spécialisé, de moniteur éducateur, d'assistante sociale ou encore d'infirmière, le tout assorti de petits boulot dans l'animation de centres de loisirs... Voilà le parcours, somme toute classique, que présentait Virginie lors de l'entretien d'embauche pour un poste d'aide éducatrice dans l'une des écoles élémentaires de Montfort-sur-Meu (Ille-et-Vilaine).

Embauchée en mars 1998, elle termine l'année scolaire sur un emploi constitué d'un certain nombre de services qui ont tous pour objectif de soulager les maîtres, d'assouplir l'acte éducatif et d'ajointre d'éventuelles compétences nouvelles à celles des équipes. Là aussi, du classique.

UNE MISSION INDISPENSABLE

Mais depuis fin septembre, Virginie a su rendre sa mission absolument indispensable au bon fonctionnement d'une classe, celle de Clis. Patrick Simon, l'instituteur, témoigne : « Malgré mes nombreuses années d'expériences en perf, je me suis retrouvé dans l'incapacité de gérer efficacement les douze élèves (de 5 à 12 ans) de ma classe. L'hétérogénéité du groupe qui m'était confié, le comportement et le parcours de certains enfants, m'imposaient de consacrer toute mon énergie à la socialisation du groupe avant d'envisager toute phase d'apprentissage scolaire et de reporter tout projet d'intégration partielle. C'était très insatisfaisant. »

Le conseil des maîtres propose alors de modifier les missions d'une des aides éducatrices pour faire porter l'essentiel de son activité au

Virginie, aide éducatrice, a trouvé sa place dans une école en travaillant sur l'intégration. Une aide précieuse pour Patrick, instituteur en Clis, et un référent supplémentaire pour les enfants, qui ont rapidement adopté Virginie et lui ont conféré un statut particulier.



« La présence de Virginie a eu un effet immédiat dans la classe. Nous avons d'emblée gagné un temps précieux pour intégrer la classe à l'école. »

service de l'intégration dans l'école. Réponse encouragée (y-en avait-il d'autres ?) par l'équipe de circonscription.

Aussi, chaque matin, Virginie travaille aux côtés du maître de la classe, dans le cadre de ce qu'ils appellent l'intégration collective. Elle assure ensuite l'accompagnement en intégration partielle dans d'autres classes des élèves du groupe et complète son emploi du temps en assistant certains maîtres de l'école en travaux manuels ou en EPS. C'est ainsi plus de la moitié de son service (25 heures sur 35) qui est consacrée à l'intégration. « La présence de Virginie a eu un effet immédiat dans la classe. Nous avons d'emblée gagné un temps précieux dans l'objectif essentiel d'intégrer la classe à l'école. On peut aussi désormais coller aux projets individuels » confirme Patrick.

« Mon travail dans la classe,

reprend Virginie, est aussi nouveau pour moi que pour le maître. Je l'assiste, je reprends les consignes, je suis présente physiquement auprès des enfants, j'essaie de motiver, d'encourager les élèves à partir des travaux proposés par le maître et j'ai vraiment le sentiment d'occuper une place entière dans les productions de la classe. »

Assurer l'intégration partielle dans les autres classes n'est effectivement pas tâche aisée. L'accompagnement des élèves, par Virginie, a considérablement simplifié l'opération. « Sur l'activité concernée, précise cette dernière, j'ai une présence rassurante tant pour l'élève que pour le maître qui accueille. Évidemment je ne me mets pas au service exclusif de l'enfant accompagné, et avec le temps j'assure un soutien logistique supplémentaire à l'enseignant sur un groupe d'élèves. »

Ni enseignante, ni Atsem, ni surveillante, mais à un carrefour entre l'animatrice et l'éducatrice, Virginie avec Patrick et toute l'équipe de l'école inventent un nouveau métier indispensable à la bonne marche de leur entreprise.

Pour l'inspecteur de l'Éducation nationale, « même si aujourd'hui c'est un peu "une grande sœur responsable", avec une clarté des rôles, c'est le pari qu'on peut créer un véritable emploi durable sur l'intégration au sens large dans un groupe scolaire. » Virginie regrette qu'aucune formation ne lui ait été proposée à l'issue du bilan de compétences réglementaire. Elle s'est rabattue, sans grande conviction, sur une préparation au CAP de petite enfance dispensé par le Cned. Après quelques mois d'exercice et de "formation sur le tas," elle envisage de poursuivre ce travail avec une formation spécifique et un statut, « parce que, dit-elle, c'est un vrai métier. »

Patrick Simon dit, aujourd'hui, y voir plus clair. La place qu'il a faite à Virginie, sans risque de substitution est reconnue par tous. « Les enfants sont sans doute les meilleurs garants de notre fonctionnement. Ils s'adressent à nous, nous sollicitent différemment, mais en faisant de nous des référents installés. Sans doute, la personnalité de Virginie, ses compétences ne sont pas étrangères à cette réussite, mais je ne pourrai jamais plus fonctionner seul dans cette classe, de même qu'il ne serait pas souhaitable d'imaginer un roulement de personnel. Un temps d'adaptation et de calage est indispensable et mérite une installation de l'emploi dans la durée. Nous avons vraiment le sentiment de mettre sur pied un vrai métier... D'ailleurs la prochaine question majeure à résoudre, c'est la participation entière de Virginie au stage école portant sur l'intégration. Accessoirement, je serai remplacé, mais pas elle... »

Maurice Bossuat



... le font un journal dans leur lycée. S'emparent de la horloge qui précède l'enseignement, ils le démontent, l'assemblent, l'installent et l'emploient. Ils sont également très investis dans l'organisation d'événements sportifs auxquels peuvent participer tous les élèves du lycée. L'influence, exprimée avant tout par la maîtrise de l'oral, le groupe de jeunes exerce sur le

lycée, tout en permettant d'affirmer son identité. Cela va de pair avec une réelle participation dans la vie collective, avec la construction d'un véritable espace social. Cela nécessite une grande implication des élèves dans les débats et les débats, mais aussi dans les projets. Cela nécessite une grande implication des élèves dans les projets. Cela nécessite une grande implication des élèves dans les projets.

LA VIE LYCÉENNE

**Le lycéen, acteur de son devenir,
le lycéen citoyen : un droit et un devoir.**

Dossier coordonné par Michel Debon

VIVRE AU LYCÉE MAIS DANS QUEL LYCÉE ET POUR QUELS OBJECTIFS ?

L'existence d'espaces de liberté, de lieux d'échanges, de convivialité, de repères reconnus par les uns et les autres, de règles communes est la condition nécessaire au développement de la citoyenneté et de nature à favoriser les acquisitions.

La massification, conséquence ou accompagnement de la décision de Jean-Pierre Chevènement de 80 % d'une classe d'âge au baccalauréat en l'an 2000, n'a pas été suivie d'une réelle démocratisation du lycée.

Le lycée a bougé, mais pas suffisamment pour répondre à un réel défi : celui de ne laisser aucun jeune sur le bord du chemin. Pour que tous les jeunes sortent du système éducatif avec une qualification reconnue, il faut une réforme conséquente. Il reste encore beaucoup à faire pour changer ce système et mettre réellement le jeune en état d'acteur, même si la loi d'orientation de 1989 l'a placé au centre du système éducatif.

Depuis plusieurs années on se gargarise de "citoyenneté", mais quelles sont les avancées réelles en la matière ? Suffit-il de textes pour que la vie au lycée change ?

Quelle est la place réelle du jeune dans le lycée d'aujourd'hui ? Quels sont ses moyens de se faire entendre autrement qu'en descendant dans la rue ? Quel dialogue existe-t-il entre le lycéen et la communauté éducative ?

Des droits existent mais le "passe ton bac d'abord" reste encore trop prégnant et ce n'est pas l'état du marché de l'emploi qui peut rassurer le lycéen quant à son avenir.

La vie au lycée n'est pas fondamentalement quelque chose de différent de la vie dans le quartier. Le dernier

mouvement a mis nettement en lumière le vécu lycéen. La révolte de certains allait bien plus loin que la revendication de moyens pour étudier ou de demande de réforme du système. Elle posait le problème du droit à vivre décemment et le refus de ghettos sociaux. Les dernières manifs ne doivent pas faire oublier que les jeunes aspirent à une réelle vie démocratique et qu'ils ne demandent pas mieux d'apprendre les règles de la vie citoyenne à condition qu'à côté des devoirs qu'on leur impose, ils aient des droits.

Tout cela ne s'improvise pas. Il y a nécessité d'une démarche éducative. Cela passe aussi bien par l'échange avec les adultes que par l'apprentissage entre lycéens.

L'ENGAGEMENT DE CHAQUE JEUNE

La construction d'espaces de liberté, de lieux d'échanges, de convivialité, de repères reconnus par les uns et les autres, de règles communes est un moyen nécessaire.

C'est à chaque jeune de trouver son engagement dans la "cité" lycéenne : délégué(e) élève au conseil de classe, au conseil d'administration, au conseil de la vie lycéenne, du foyer socio-éducatif, au conseil supérieur de l'Éducation, implication dans l'élaboration d'un journal lycéen, militance dans une organisation lycéenne, dans une organisation politique de jeunes ou dans tout autre mouve-



ment de jeunes. C'est à chaque adulte d'aider le jeune à devenir citoyen à part entière dans le respect de ses choix propres.

Ainsi le Sgen-CFDT est-il partie prenante de cette démarche en partenariat avec les syndicats lycéens, et les mouvements de jeunes dans le collectif pour les droits des lycéens dans l'observatoire des journaux

lycéens, dans la préparation de la semaine des délégués, de la semaine nationale contre le racisme...

La démocratie et son apprentissage nécessitent une attention continue, que ce soit pendant les heures de cours ou à tout autre moment de la vie dans le lycée.

Michel Debon

UNE HEURE DE VIE DE CLASSE ET UNE CHARTÉ

Lors de la consultation sur les lycées, les jeunes ont réclamé plus de démocratie. Des droits existent concernant les libertés d'association et d'expression collective mais ils restent trop souvent inappliqués. Pour le Sgen-CFDT, l'éducation à la citoyenneté ne se situe pas seulement à la périphérie, elle est au cœur même de l'acte d'enseigner.

Dans la classe, l'éducation à la citoyenneté et à la démocratie repose sur la façon d'effectuer la transmission des connaissances, la nature des relations entre enseignants et enseignés, la manière de gérer les relations entre les élèves, l'investissement dans le suivi individualisé. Des conflits sont inévitables ; aussi, pour les prévenir ou les contenir, le Sgen-CFDT propose la création d'une heure de vie de classe et l'élaboration par les élèves et les enseignants de chartes de vie de classe.

Les pratiques de vie démocratique ne se décrètent ni ne s'improvisent. L'éducation citoyenne fait partie intégrante des objectifs de la scolarité et donc de la mission des personnels.

À LA UNE, CITOYENS ! LE JOURNAL LYCÉEN, LIEU D'AUTONOMIE COLLECTIVE

Drôles d'oiseaux, ces lycéens ! Ils prennent la plume pour dire haut et fort leurs envies, leurs colères... Leur journal, c'est l'expression d'une identité individuelle et collective. C'est une prise sur la vie. Thomas Rogé de J. Presse et Arnold Bac de la Ligue de l'Enseignement expliquent pourquoi et comment leurs associations agissent ensemble pour développer et soutenir la démarche.

Au-delà de mobilisations cycliques, des jeunes prennent régulièrement, et durablement, la parole : ils font un journal dans leur lycée. S'emparant de la force des médias, ils créent leurs propres lieux de contre-pouvoir, pointant ainsi l'échec des structures mises en place par l'institution scolaire.

L'authenticité de la parole exprimée dans ces publications (bien qu'elle ne soit pas toujours dénuée de toute influence) s'explique avant tout par la maîtrise permanente que le groupe de jeunes exerce sur le produit qu'il réalise.

L'une des caractéristiques d'un journal lycéen est, en effet, d'être un "micro produit". Le groupe - s'il le souhaite et s'il est vigilant - peut en contrôler entièrement le processus de réalisation : choix des sujets, rédaction, maquette, financement et diffusion du journal. Le journal est donc à la fois facteur d'apprentissage d'une citoyenneté de proximité et facteur de transformation de l'environnement immédiat.

Le jeune vit la démocratie au quotidien.

Un journal, c'est d'abord l'affirmation d'une identité individuelle et/ou collective. Au-delà des motivations de chaque individu, il s'agit,

pour tous, de conquérir un territoire, de s'affirmer en tant que groupe.

Instrument de socialisation, le journal, tout en permettant d'affirmer son identité, oblige également à dépasser la simple subjectivité. Le jeune doit non seulement apprendre à gérer ses relations avec la collectivité (l'équipe), mais il doit également se déterminer par rapport à l'institution scolaire qui pourra être tentée d'influer sur sa démarche.

SPONTANÉITÉ ET RESPONSABILITÉ

D'expression plutôt virulente, le journal lycéen engage donc très vite le jeune rédacteur à définir un compromis entre spontanéité et responsabilité. Si le journal est avant tout un lieu de plaisir, ou chacun exprime sa sensibilité, il accélère la prise de conscience de la notion d'intérêt général. Rapidement, le jeune rédacteur est amené à s'interroger sur les conséquences de ses écrits, de ses dessins, sans pour autant renoncer à ses convictions.

Cependant, cet esprit de responsabilité ne doit pas nuire à la force de l'expression. L'humour, la révolte ou l'émotion intactes fondent l'intérêt de cette libre parole. L'association J. Presse, sou-



tenue dans son action par la Ligue de l'Enseignement, développe depuis de nombreuses années un réseau de plusieurs centaines de journaux réalisés par des jeunes. Elle propose des concours, des services (formation, conseil juridique, etc), des rassemblements, et agit auprès des institutions pour faire

valoir la libre expression des jeunes par le biais de journaux. C'est parce que le journal représente un lieu d'autonomie collective qu'il sera, une fois de plus, le débouché naturel de nombreux groupes de lycéens en mouvement aujourd'hui.

**Arnold Bac
Thomas Rogé**

BONNE PRESSE POUR LES LYCÉENS

Depuis 1991, une circulaire de l'Éducation nationale (n°91-051 du 6 mars 1991) autorise les lycéens à publier un journal dans leur établissement scolaire sans autorisation ni contrôle préalable. Sept ans après sa publication, cette circulaire n'est toujours pas connue d'un grand nombre de lycéens et il existe encore dans certains établissements scolaires des situations de censure qui n'ont pas lieu d'être. Aussi l'association J. Presse et ses partenaires, dont le Sgen-CFDT, organisent une grande campagne nationale d'information dans les lycées. Cette campagne a été décidée par près de deux cents lycéens lors du 1^{er} Forum national des journaux lycéens qui s'est tenu à Paris, en avril 1998.

Cette campagne est compo-

sée d'une affiche reprenant le texte intégral de la circulaire ainsi qu'un message fort incitant les lycéens à prendre la parole en se dotant de leur propre organe de presse : « *Lycéens, prenez la parole avant qu'on ne vous la donne, faites un journal ! Connaissez vos droits et vos devoirs.* »

Cette affiche est accompagnée d'un dépliant expliquant les notions juridiques les plus importantes comme la diffamation et l'injure, mais apportant également des réponses plus complexes comme la définition du projet de journal (journal lycéen ou journal du lycée?).

L'affiche et le dépliant ont été envoyés à l'ensemble des lycées de France, à l'adresse du documentaliste. Les outils doivent être mis à la disposition des lycéens.



Olivia Jean, présidente de la FIDL.

De toute façon, être militante, cela veut dire être impliquée et engagée : "la vraie vie" n'est pas ailleurs. Je n'ai pas envie par exemple de vivre dans dix ans dans une dictature fasciste. Alors je me bats, et j'attends des autres qu'ils fassent de même.

Comment ton organisation voit-elle l'exercice de la démocratie au lycée ? Quelles sont ses demandes prioritaires en la matière ?

Ce n'est un secret pour personne que la démocratie au lycée est balbutiante. Il n'est pas dans la culture d'une Ecole encore très marquée par Jules Ferry dans ses principes de donner la parole aux jeunes, au prétexte qu'ils sont trop immatures pour penser, ou trop subversifs. Mais je revendique le droit à la subversion !

Il faut en quelque sorte une révolution culturelle dans le lycée : il faut déscléroser le système. Cela passe évidemment par une réforme des rythmes scolaires. La démocratie exige du temps, et des plages de liberté pour la faire vivre : s'occuper des maisons des lycéens, construire un projet, consulter les lycéens avant chaque décision importante du conseil d'administration ou du nouveau conseil de la vie lycéenne... Nos droits existent, il faut les faire vivre. Chaque lycéen doit bénéficier d'un recours juridique en cas de non-respect de ses droits.

Être lycéenne et militante d'une organisation lycéenne, cela se vit comment ?

Très bien ! Le seul problème est qu'on n'a jamais assez de temps pour tout concilier : 35 heures de cours, des administrations souvent réticentes, les parents qui surveillent les résultats, cela laisse peu de place aux loisirs. Mais on se débrouille.

FIDL
La Fédération indépendante et démocratique lycéenne (FIDL) existe depuis 1987. Elle compte 2 500 adhérents.

Olivia Jean a 18 ans, elle est en hypokhâgne au lycée Victor Hugo à Paris. Elle est présidente de la FIDL depuis le mois de novembre 1997. La FIDL organise des États généraux lycéens le 12 décembre à Paris. Le ministre de l'Éducation nationale viendra à cette occasion répondre aux questions des lycéens.

Quelles sont les priorités de ton organisation pour le lycée d'aujourd'hui et de demain ?

Nous voulons profiter du rapport de force favorable né du mouvement d'octobre pour changer le lycée en profondeur.

Nous voulons une autre manière d'apprendre, de travailler, et un autre mode de contrôle des connaissances : plus de place à l'oral, aux travaux d'initiative personnelle, aux exposés, à la recherche...

Nous voulons que le lycéen soit acteur dans le lycée et plus seulement un consommateur de savoirs, sans autre

QUAND LES LYCÉENS S'ORGANISENT

Olivia Jean, présidente de la Fédération indépendante et démocratique lycéenne (FIDL), et Issam Krimi, président de l'Union nationale lycéenne (UNL), répondent à Profession Éducation. Ils expriment leur vision du lycée et des lycéens. Ils affirment leurs convictions et parlent aussi en syndicalistes.

droit que celui de se taire. Nous voulons une réforme des rythmes scolaires pour transformer le lycée usine en lycée lieu de vie.

Mais nous voulons surtout que le lycée, en tant qu'institution de la République, donne à chacun les moyens de réussir. Que les enfants des quartiers défavorisés aient les mêmes chances que les enfants des centres villes. Nous en avons assez de ces lycées ghetto qui reproduisent les inégalités au lieu de construire l'École pour tous. À titre personnel, c'est la première raison de mon engagement.

Quel constat sur le mouvement lycéen ? Quels rapports avec les coordinations lycéennes ? Quelles leçons ton organisation retire-t-elle de ce mouvement ?

Le premier constat est que les lycéens sont assez grands pour dire ce qui va et ce qui ne va pas.

Le deuxième, c'est que nous avons désormais compris, et les pouvoirs publics avec, quel poids nous représentions dans la société : cinq cent mille lycéens qui manifestent sont forcément écoutés et respectés parce qu'ils appuient là où ça fait mal.

Tout à coup, le vernis médiatique d'une société qui « va bien » s'effrite. La France n'est plus seulement cette victorieuse des Bleus, mais celle des classes sans profs, des lycées poubelle, et de la ségrégation sociale.

Ce mouvement a ensuite montré qu'il existe un fort désir d'organisation du milieu lycéen. On nous empêche de nous exprimer toute l'année, on nous fait bouillir dans une

marmite, alors évidemment, quand on ouvre le couvercle, ça part un peu dans tous les sens, et c'est normal ! Les différentes coordinations en attestent. Pour sa part, La FIDL a toujours soutenu les revendications des lycéens, et a essayé de mettre son expérience au service du mouvement. Mais notre rôle est surtout d'être présent après, au jour le jour, pour obtenir des garanties sur ce qui a été obtenu et pour que les revendications qui ne sont pas satisfaites avancent et aboutissent.

Enfin, le mouvement a montré à quel point notre milieu a désormais besoin d'un grand syndicat unifié, dans lequel se retrouvent toutes les sensibilités progressistes et antiracistes. Nos portes sont ouvertes.

Quels rapports souhaitez-vous entretenir avec les organisations syndicales des personnels de l'Éducation nationale ?

Nous entretenons déjà de très bons rapports avec tous les syndicats ! Il n'est qu'à voir comment le Sgen-CFDT et la FIDL travaillent ensemble sur la question des droits des lycéens.

Je pense que nos intérêts communs nous rapprochent logiquement les uns des autres. Les intérêts des élèves ne sont pas antagoniques à ceux des profs et personnels dans leur ensemble, contrairement à ce que j'ai pu lire ou entendre ici et là. C'est un discours dangereux. Je suis convaincu que chacun est disposé à ce que le lycée change. On ne réformerait pas plus le lycée contre les élèves que contre les profs.

Nous voulons que le lycéen soit acteur dans le lycée et plus seulement un consommateur de savoirs, sans autre

Que signifie être lycéen en 1998 ?

Issam Krimi : Penser l'avenir tout en sollicitant nos acquis passés. Comment s'imaginer un travail alors que le taux de chômage est élevé ? Comment projeter de longues études alors qu'au lycée les différents bac cloisonnent et à l'université l'autonomie de l'étudiant est loin d'être acquise ? En 1998, le lycéen a de quoi perdre ses repères, ce qui explique plus qu'à l'habitude de notre envie d'École.

Être lycéen et militant d'une organisation lycéenne, cela se vit comment ?

Être syndicaliste lycéen, c'est connaître ses droits et savoir les défendre. De plus, c'est participer dans une structure nationale à une réflexion sur le lycée. Cela se vit donc bien.

Appartenir à un syndicat réclame un travail au quotidien où l'on doit informer, défendre, proposer et organiser la solidarité. C'est un investissement personnel, un choix et non un travail. Diffuser des tracts, organiser des réunions, participer à des tables rondes, élargir la réflexion avec des organisations amies, être au service des lycéens, autant d'actions qui s'inscrivent simplement dans une démarche citoyenne.

Comment ton organisation voit-elle l'exercice de la démocratie au lycée ? Quelles sont ses demandes prioritaires en la matière ?

La démocratie au lycée comporte trop de dysfonctionnement. Notre démocratie lycéenne est structurellement pyramidale. Au fur et à mesure que l'on "grimpe" dans les conseils, on se démarque des lycéens ne serait-ce par le

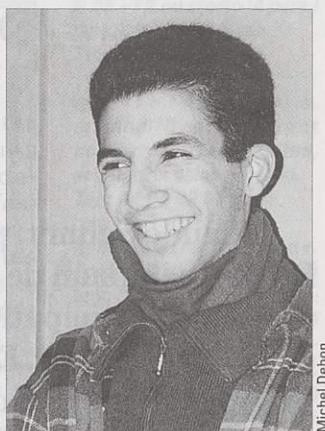
vement aux réflexions et travaux.

Quel constat sur le mouvement lycéen ? Quels rapports avec les coordinations lycéennes ? Quelles leçons ton organisation retire-t-elle de ce mouvement ?

Incontestablement, le mouvement est parti sur des revendications légitimes. Bien que les revendications soient diverses, elles exprimaient une même envie d'École. Réclamer plus de moyens, plus de professeurs, un meilleur encadrement, des emplois du temps décents, une meilleure démocratie, c'est exiger du lycée qu'il remplisse son rôle de service public d'Éducation. L'UNL entretient d'excellents rapports avec ces "coordinations citoyennes". Elles ont dans ce mouvement fait un véritable travail de syndicalisme dans le sens où elles ont recensé les problèmes locaux, formé des délégations pour rencontrer le recteur et ont formulé une plate-forme commune de revendications qui supportait le rapport Meirieu. Il est vrai que beaucoup de lycéens ont exprimé le rejet des institutions syndicales, exprimant ainsi la peur de la manipulation politique ou rejetant un fonctionnement syndical qui au bout du compte oubliait de devenir lycéen, le syndicalisme lycéen étant victime soit d'une désinformation soit d'une non-information le concernant. Ainsi, cela nous a renforcés dans l'idée qu'il fallait proposer aux lycéens un syndicat à leur service, qui soit un laboratoire de propositions pour construire le lycée que nous voulons, qui défend les droits des lycéens, qui soit honnête et démocratique, qui soit composé, géré et dirigé par des lycéens et qui soit bien sûr indépendant.

Quels rapports souhaitez-vous entretenir avec les organisations syndicales des personnels de l'Éducation nationale ?

Aux termes d'organisations syndicales des personnels de l'Éducation nationale, je préfère celles d'organisations amies. L'UNL a pour objectif



Issam Krimi, président de l'UNL.

d'être parmi les organisations réformistes les plus actives de l'Éducation nationale, et jusqu'à preuve du contraire, le Sgen-CFDT, d'autres syndicats et les parents d'élèves rejoignent cette idée de l'action syndicale. Nous sommes tous animés par l'envie de transformer, dans le bon sens, le lycée. C'est pourquoi, l'UNL attache beaucoup de prix à un travail permanent avec les organisations amies. Sur certains points, montrer face au ministère notre solidarité crédibilise nos revendications. De plus, qui d'autre qu'un professeur connaît au mieux le métier de professeur, qui d'autre qu'un proviseur connaît au mieux le métier de proviseur, qui d'autre qu'un lycéen connaît au mieux la vie d'un lycéen... ? Entretenir d'excellents rapports paraît plus qu'indispensable pour définir ainsi un projet commun pour l'École.

U.N.L.

L'Union nationale lycéenne (UNL) a été créée en 1995 par un élu au CSE, Mickael Delafosse. Mais le congrès fondateur a eu lieu en décembre 1997 à Paris. Aujourd'hui, l'UNL représente environ 1 000 adhérents. Il y a vingt-cinq fédérations sur toute la France. Issam Krimi est président depuis le congrès fondateur. Désormais étudiant en Musicologie, un nouveau président sera élu en décembre à Paris.

POUR RAPPROCHER LYCÉENS ET LYCÉE

Claude Schmit, proviseur du lycée Robert-Schuman de Metz, plaide pour une véritable participation des lycéens à la vie de l'établissement. Entre autres, en créant un échelon intermédiaire de management du lycée, plus proche des élèves.

Dans le lycée, des structures de représentation des élèves existent. À l'heure où les lycéens descendent dans la rue pour exprimer leurs revendications, qu'en est-il de ces instances ?

Nombreux sont ceux parmi nous, équipe de direction, responsables vie scolaire, enseignants, qui s'emploient depuis des années à faire vivre le système des délégués de classe et des représentants aux conseils d'administration. Démarche renforcée dans les années 90 par l'installation des conseils de délégués et la mise en œuvre des fonds lycéens.

Force est de constater que ces structures sont peu vivantes et qu'elles se caractérisent en particulier par une grande difficulté pour les élèves élus et motivés à faire véritablement vivre le débat, la réflexion, les propositions

collectives. Naturellement, ceci est particulièrement sensible pour la prise en compte et la préparation par les élèves des conseils de classe. On retrouve là le souci de pouvoir laisser s'exprimer questions, interrogations, déceptions ou au contraire satisfaction concernant les démarches et les stratégies pédagogiques.

Comment faire pour revitaliser ces représentations ?

Nous savons bien que les élèves ont d'autant plus de mal à préparer leur expression collective qu'ils ont du mal à en percevoir l'efficacité. Lorsque le dialogue de chaque enseignant avec sa classe est satisfaisant, que les objectifs, les méthodes d'évaluation sont clairement justifiés, alors la préparation du bilan collectif est de meilleure qualité. Il en va de même pour

le travail du comité des élèves si le dialogue au quotidien existe au niveau de la vie scolaire et de l'équipe de direction.

Cette situation illustre clairement le fait que le travail de représentation, de réflexion et de décision collective des élèves dans une société très individualiste ne peut se développer que s'il prend appui sur des repères, des pratiques et des références vivantes dans l'établissement.

C'est pourquoi je pense que l'échec relatif du fonctionnement démocratique des instances mises en place pour les élèves ne pourra être véritablement corrigé que si les élèves vivent au quotidien un environnement dans lequel les pratiques collectives, le respect des organisations communes, la valorisation des stratégies concertées sont régulières et valorisées.

Parlons aux élèves des décisions de la réunion de l'équipe pédagogique, des objectifs retenus pour l'année par les conseils d'enseignement disciplinaires, des orientations en conseil d'administration. Rappelons notre attachement individuel à les faire appliquer au nom des engagements collectifs et ceux-ci pourront nous observer en train de pratiquer ce que nous les invitons à construire.

Les lycéens veulent du concret. Que proposez-vous pour répondre à leurs attentes ?

Actuellement, le message dominant de l'école et de l'établissement scolaire est celui de la stratégie individuelle, de l'autonomie. Comment s'étonner de la difficulté à faire vivre autre chose ?

L'établissement scolaire est manifestement sous managé dans son environnement quotidien. D'où la difficulté de construire des projets d'établissement forts, en particulier

sur le plan pédagogique. Il est urgent de développer un management intermédiaire : responsables d'équipes, de projets, de structures... permettant de mettre en œuvre concrètement des pratiques plus collectives chez les adultes.

C'est à ce prix que l'établissement scolaire pourra rappeler en permanence qu'il est à la fois le lieu d'application d'une politique et d'orientations nationales et de la prise en compte de sa spécificité pour améliorer le respect de cette mission.

Il nous faut également réfléchir à la manière d'introduire davantage de valorisation et d'évaluation des activités de formation, des productions pédagogiques, des situations d'apprentissage mettant en œuvre un travail collectif. Là aussi, faire s'approprier par chacun l'objectif de faire réussir tout le groupe est un enjeu social, civique et économique.

Actuellement toutes les évaluations sont individuelles et marquent la différence. Pourquoi ne pas construire des outils valorisant les capacités à transférer ses connaissances, à mener un projet collectif, à faire progresser une équipe ? Cette démarche doit impérativement accompagner la réflexion sur la diversification des situations d'apprentissage, l'alternative n'est pas seulement entre le cours magistral et la formation individualisée. Nous pouvons prendre appui sur les pratiques en groupe, en TP, en modules.

Les élèves, par-delà leur inquiétude de l'avenir et leur rêve d'une formation facile pour tous recherchent aussi du sens pour l'école à travers ses pratiques, son fonctionnement, ses objectifs. Nous n'avons plus le droit ni même la possibilité objective d'attendre davantage.

Propos recueillis par Michel Debon



Chambre noire

« Les lycéens doivent pouvoir nous observer en train de pratiquer ce que nous les invitons à construire. »

« Demain le monde... l'éducation pour tous » campagne nationale d'information et d'action. nov. 1998 juin 2000.

l'éducation pour tous partout !

Le Sgen-CFDT soutient la campagne nationale « Demain le monde, l'éducation pour tous » qui se tient de novembre

1998 à janvier 2000. Une opération pour soutenir l'universalisation de l'accès à l'éducation, au moins pour tous les enfants.

RECRUTEMENT

Le Lycée colombo-allemand de Medellin, en Colombie) recrute pour la prochaine rentrée scolaire (fin janvier 1999) sur poste de recruté local,

un professeur de français langue étrangère

- formation: licence de lettres ou de langues
- expérience : au moins trois années d'enseignement de FLE, en Amérique latine de préférence
- connaissance de l'espagnol : fortement souhaitée
- durée du contrat : de deux à trois ans.

Pour tout renseignement, s'adresser à la Coordination des Alliances françaises. Tél. : 00 571 - 618 05 11, fax, 00 571 - 618 49 42, courrier électronique : francia@andinet.com

Durant cette période, l'axe Nord-Sud sera privilégiée. Pour tous renseignements sur les initiatives locales, les temps forts nationaux... contacter la Ligue de l'Enseignement, 3 rue Récamier, 75007 Paris.

Tél : 01 43 58 97 98. Dans le cadre de cette campagne, de multiples documents pédagogiques sont réactualisés, d'autres sont créés. Un catalogue analytique et commenté (par classe d'âge) des documents existants sur le thème de l'éducation, du développement et de la solidarité internationale est disponible auprès de Ritimo, 21ter rue Voltaire 75011 Paris.

Tél : 01 44 64 74 14. Pour créer un projet d'action et d'information dans votre établissement, contacter Peuples solidaires, 4 rue Franklin, 93200 St-Denis.

Tél : 01 48 09 30 90

P E T I T E S A N N O N C E S

Annonces gratuites pour les adhérents (joindre la bande-adresse de *Profession Education*), payantes pour les autres : 40 francs la ligne de trente signes.

Classe nature-neige

■ 73 - Classes Vanoise Automne et hiver 1998-99 Classe rousse "Parc national" de 164 à 191 F/j Classe de neige et PAE neige de 249 à 270 F/j Dossier CIS, Maison de la montagne, 73480 Lans-lebourg.

Tél : 04 79 05 92 30

Locations

■ 05 - Ancelle, F1 meublé dans maison calme, 17 kilomètres de Gap, 1 à 4 personnes, été/hiver, pied des pistes, prix selon saison.

Tél : 04 92 50 88 79

Un outil indispensable aux aides éducateurs et aux équipes pour

- définir et installer de nouveaux métiers
- défendre les personnels sous contrat de droit privé dans l'Éducation nationale.

10 F dans tous les syndicats Sgen-CFDT

NOUVEAU !

Guide pratique des Aides éducateurs

Emplois jeunes dans les écoles, collèges et lycées

SGEN CFDT

■ 05 - F2 ou studio (4 pers.) proximité de Briançon. Tél : 04 92 21 24 70

■ 05 - Hautes-Alpes, 1000 m, maison 3 pièces tout confort, terrasse, calme, soleil, prix selon période. Tél : 04 94 69 97 59

■ 67 - Strasbourg, av. Forêt Noire, F2 standing env. 50 m², calme et lumineux, 3^e avec asc., entrée avec placard, cuis. séparée, équipée et meublée, cave, parc arboré, parking assuré. Loyer : 3 000 F + charges : 300 F. Tél : 03 87 93 13 39

■ 67 - Strasbourg, à louer ou à acheter studio, 5^e étage avec asc., très lumineux, à prox. du tram, pièce principale avec terrasse, coin cuisine avec lave linge, sdb wc, loyer 1 700 F + 300 F ch., vente 210 000 F. Tél : 02 54 70 30 45

■ 73 - Savoie-Lanslevillard, station de Val Cenis, studio 2 pers. en Haute Maurienne, pied des pistes (1 500 à 2 800 m), de 700 F à 1 600 F/sem. selon période. Tél : 01 48 69 07 61

■ 74 - La Chapelle d'Abondance (près Châtel), hiver/été, pied pistes fond/alpin, F2 42m², 4/6 pers., bien équipé, garage indiv., s. de jeu, tél., rés. calme, de 1 500 F à 3 200 F, doc. sur demande. Tél/fax : 02 38 59 49 83

■ 74 - Montriond-Morzine-Avoriaz, agréable app't 2 pièces 4 pers. Tél : 05 49 61 03 25

■ 74 - Le Grand Bornand Village, appart. 4 pers., 28 m², tt confort, balcon, vue Aravis, centre ville 200 m, pas animaux, du 01/01 au 15/04/99. Tél : 02 33 37 16 65

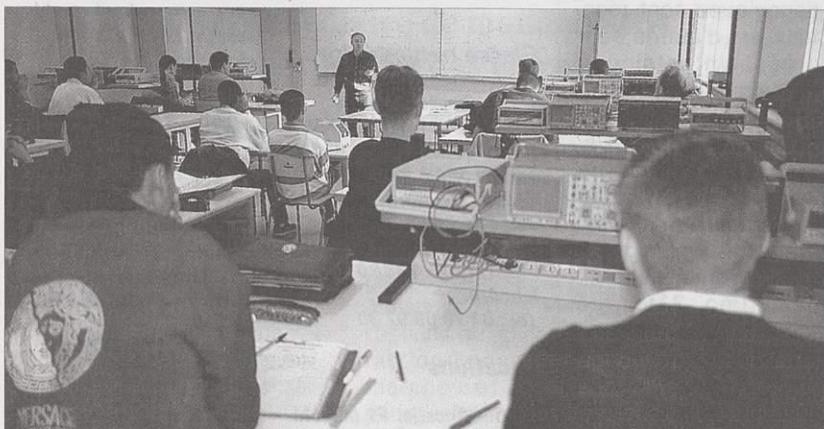
■ 83 - Haut-Var, Barjols, villa meublée, 5 personnes, 80 m² + jardin clos, lisière du village, de 1 800 à 2 490 F/sem. Tél : 04 94 77 16 46

■ Espagne, sud Barcelone, grand logement, tout confort, toutes périodes (proposition aussi pour la montagne). Tél : 00 34 93 895 42 41 ou 00 376 8 29 521

CONTROLE EN COURS DE FORMATION

PETITS PROGRÈS EN TERTIAIRE

Au niveau du secteur tertiaire dans les lycées professionnels, un bilan du contrôle en cours de formation a été organisé par l'inspection générale, suite aux difficultés rencontrées lors de sa mise place. L'occasion pour le Sgen-CFDT de faire progresser le dispositif.



Chambre noire

L'enquête menée auprès de ses adhérents, ainsi que les positions de congrès, ont permis au Sgen-CFDT d'être une force de proposition quant au contrôle en cours de formation.

L'heure est au bilan du contrôle en cours de formation (CCF) tertiaire et à la réflexion sur ses aménagements.

Les 19 et 20 octobre 98, l'inspecteur général (IG) du tertiaire (Secrétariat, Comptabilité et Vente) a organisé une réunion pour faire le point sur le CCF. Deux jours qui ont permis au Sgen-CFDT, fort des résultats de l'enquête menée auprès de ses adhérents après la première année de mise en place du CCF (voir *Profession Éducation* n° 80 d'octobre 1998) et de ses positions de congrès, de formuler un certain nombre de propositions dont certaines ont été retenues.

Le maintien des aménagements de l'année passée, une souplesse accrue pour les équipes pédagogiques

quant à la notation, la suppression de l'évaluation du logiciel de paye en BEP métier de la comptabilité, la liberté laissée aux évaluateurs du choix de la performance à retenir en cas d'évaluation multiple d'une même "sous compétence", autant d'avancées qui marquent l'amélioration du fonctionnement du CCF.

UNE AVANCÉE PAS À PAS

Par contre, en BEP, pour ce qui concerne le support d'évaluation de la partie communication, l'inspection générale s'en tient à des propositions décevantes. La grille resterait la même, la seule avancée serait la diversification des contextes d'évaluation; cela pourrait se faire soit pen-

dant un CCF, soit pendant les activités habituelles de formation, soit en activités d'ouverture vers l'extérieur, soit enfin pendant un stage de deuxième année.

Sur ce dernier point, le Sgen-CFDT est intervenu auprès de l'Inspection générale pour lui demander de modifier son projet. Notamment dans le sens d'une évaluation transversale des compétences afin que la partie "Communiquer oralement avec des interlocuteurs" soit plus aisément évaluée par l'équipe pédagogique et non plus par le seul professeur de Communication.

Le bilan du fonctionnement du CCF est donc encourageant. L'évolution doit se poursuivre. Le Sgen-CFDT y participera.

Pascal Gambini

SECOND DEGRÉ

**Listes d'aptitude 1999
Décrets 72, 80, 89 et 93**

Les projets de notes de service concernant l'accès aux corps des certifiés, profs d'EPS, PLP2, CPE; et l'accès à la hors-classe des agrégés viennent d'arriver. Le calendrier risque d'être serré entre la parution au BO et le dépôt des candidatures fixé au 3 décembre, pour libérer les rectorats de toutes ces procédures avant l'engagement du nouveau mouvement déconcentré. Le Sgen-CFDT demande le report de cette date d'au moins quinze jours. Soyez attentif dans

vos établissements pour ne pas laisser passer la date. Les fiches syndicales sont disponibles dans les syndicats départementaux ou UPR (académiques).

L'accès à la hors-classe des autres corps du second degré est de la compétence des rectorats, le calendrier est donc fixé par chaque rectorat.

Pour éviter la confusion, le Sgen-CFDT demande un calendrier identique aux procédures nationales, à prévoir donc courant décembre.

ORIENTATION

Nouvelle bonification indiciaire

NBI : cuisine dans les CIO Rappelez-vous... La dernière tranche des accords Durafour prévoit l'attribution de vingt points de NBI aux directeurs des cent vingt centres d'information et d'orientation (CIO) les plus importants. Le texte avait été publié au BO du 24 juillet 1997. Le critère avait au moins le mérite de la clarté. Plus d'un an après, il apparaît que les recteurs, se conformant aux instructions non publiées de la Desco, ont bien établi des

listes d'ayant droits mais en prenant en compte d'autres critères que celui du nombre de conseillers d'orientation psychologues travaillant dans les CIO. Lesquels ? Mystère ! En effet, le tout s'est fait dans la plus grande absence de concertation et de communication, au niveau du ministère comme au niveau des recteurs. Reste donc à exiger qu'à l'avenir les listes soient établies avec consultation des instances paritaires.

CONGÉ DE FIN D'ACTIVITÉ

CFA 1999

L'accord salarial signé en février 1998 par la CFDT prévoit la poursuite du dispositif de congé de fin d'activité (CFA) pour 1999. Il ouvre également le bénéfice du CFA aux agents âgés de 56 ans justifiant de 40 années de cotisation, dont 15 ans de services publics pour les fonctionnaires

ou 25 ans de services publics pour les agents non titulaires.

Cette disposition est incluse dans le projet de loi de finances, mais d'ores et déjà les administrations de l'État ont été engagées à instruire les dossiers des agents susceptibles d'en bénéficier dès le 1^{er} janvier 1999.

PREMIER DEGRÉ

Frais de déplacement, IJSSR : vers une réponse cohérente

Le ministère de l'Éducation nationale a inscrit au budget 1999 une somme complémentaire de 25 millions de francs pour abonder le chapitre des frais de déplacements. Mais cette mesure ne résout pas le problème de fond qui est celui d'une règle claire et reconductible.

Dans le même temps, le budget fait apparaître une récupération de 20 millions de francs sur le chapitre de l'IJSSR (indemnité journalière de

sujéction spéciale de remplacement, versée aux titulaires mobiles appelés à exercer en dehors de leur école de rattachement).

La volonté du ministère d'économiser sur ce chapitre n'est pas nouvelle ; elle avait été précisée dans l'avant-projet d'accord sur l'intégration : versement limité aux jours travaillés et aux remplacements inférieurs à huit mois.

Ce projet a été exclu de l'accord conformément à

la demande des syndicats, mais n'est pas pour autant rayé des intentions du ministère.

Le Sgen-CFDT demande donc que le ministère ouvre des négociations en traitant globalement le problème de tous les personnels amenés à se déplacer dans le cadre de leurs fonctions. En prenant en compte, d'une part la spécificité de la fonction, d'autre part le remboursement de tous les frais engagés.

Recrutement sur liste complémentaire

Une gestion incertaine des emplois, associée à une mauvaise anticipation des effectifs élèves dans de nombreux départements a préparé un cocktail explosif.

Dès le mois d'août, des départements faisaient part de besoins qui dépassaient les possibilités offertes par la liste complémentaire (limitée à 10 % de la liste principale des places offertes au concours externe).

La liste complémentaire nationale approche les

900 emplois et le ministère a décidé d'assurer un redéploiement de cette liste pour permettre dans les académies en difficulté de pourvoir les postes restés vacants.

Certains départements ont pu bénéficier d'une réouverture étoffant leur liste de 25 % de la liste principale quand d'autres n'en utilisaient que 2 %.

Le redéploiement opéré avec la contrainte de blocage à 900 s'est arrêté le 15 octobre et la liste arrêtée à cette date est sans appel.

Un hiver froid qui va devenir chaud. Les inspections académiques, pour honorer les postes vacants, n'ont d'autres choix, au 1^{er} novembre, que celui de transformer des postes brigade en poste classe et d'annuler des stages de formation continue. Le message ministériel est clair : « *À partir de maintenant vous jouez avec vos moyens.* »

RETRAITES

Années de formation prises en compte pour la retraite

Jusqu'en 1986, les élèves professeurs du Centre de formation au professorat technique (CFPT) n'avaient pas la qualité de fonctionnaire stagiaire et de ce fait devaient cotiser au régime général pour la vieillesse. C'est cependant la retenue pour pension civile qui a eu lieu. Depuis plus de quinze ans, le Sgen-CFDT demandait que les années de formation soient décomptées dans le calcul de leur pension. Une décision des services du

Trésor (15 mai 1998) l'admet enfin.

Pour les conseillers d'orientation en formation avant 1991, la question n'est pas réglée. À ce jour, le ministère des Finances refuse leur prise en compte. On leur propose même de demander le remboursement des retenues. Le Sgen-CFDT refuse cette solution. Il exige que tous les personnels qui bénéficient d'un traitement pendant leur formation, voient leurs années de formation prises en compte.

Une incertitude à propos de votre retraite ?

Il y a plusieurs façons de lever le doute. Les textes bien sûr. Ils sont souvent arides, mais le *Vade mecum* les met à la portée de tous. Et une brochure, *La retraite se prépare dès l'entrée en fonction*, les explique et les illustre d'exemples concrets.

À cette brochure sont annexés deux formulaires au moyen desquels vous pourrez soumettre les problèmes complexes au GPR (Groupe pensions-retraités) de la branche

Retraités du Sgen-CFDT. Cinq collègues les étudieront, en consultant au besoin le service des pensions du ministère, à La Baule, et vous rendront un diagnostic.

Pour les joindre :
Sgen-CFDT - Branche Retraités - 47-49, avenue Simon-Bolivar - 75950 Paris cedex 19.
Tél. : 01 40 03 37 44.
Adèle : fede@sgen-cfdt.org.
Internet :
<http://www.sgen-cfdt.org>

JURIDIQUE

Communication de documents administratifs

Les documents comptables, les procès verbaux des conseils d'administration et autres documents sont des documents administratifs communicables à toute personne qui en fait la demande.

Comme le précise le *Guide de l'accès aux documents administratifs*, la loi adopte une conception extensive de la forme administrative ou des types de documents qui doivent donner lieu à communication.

Ainsi les contrats, les de-

vis, les factures, les pétitions, un télégramme, un mandat de paiement, un échange de lettres entre deux ministres sont, pêle-mêle, des documents administratifs communicables. La liste n'est pas close et on pourrait faire le catalogue de ces documents non-nominatifs (en tant qu'ils ne révèlent rien de la situation privée) communicables. Il suffit d'essayer et en cas de refus, saisir la Commission d'accès aux documents administratifs (Cada).

La démarche est simple, rapide et efficace (se reporter au guide ou s'adresser à son syndicat).

Les pièces comptables sont aussi des documents communicables. La situation budgétaire (état des dépenses engagées) est produite mensuellement et peut donc être consultée (*a fortiori* les comptes de l'année écoulée). Mais l'administration n'est jamais obligée de produire un document clair pour le profane.

Il vaut donc mieux s'adresser à un "spécialiste" pour décrypter les documents comptables.

Le guide précité indique par ailleurs que l'ensemble des établissements d'enseignement sont soumis à l'obligation de communiquer les procès verbaux de leurs conseils d'administration. Ceux-ci peuvent donc être affichés ou diffusés.

Rappelons qu'on n'a aucune justification à donner, le demandeur n'a pas à justifier de ce qu'on appelle en droit "un intérêt à agir". Il n'y a pas non plus de privilège. Tout citoyen peut demander communication du document qu'il lui plaît de consulter. La consultation peut se faire sur place mais la photocopie est possible sous réserve, si l'administration le demande, de payer un franc par photocopie.

Guide de l'accès aux documents administratifs, Cada, 64 rue de Varenne, 75700 Paris.

Robert Badinter

1998 a été l'année de multiples commémorations. En quoi, celle de la Déclaration universelle des droits de l'homme sera-t-elle plus particulièrement marquante ?

Commémorer cela ne veut pas dire célébrer la grandeur d'un événement passé. Il faut d'abord revenir aux sources, reprendre le message et se demander au fond quelle est la nature, quelle est la portée de cette déclaration universelle ?

À quoi tend-elle ? La réponse tient en deux termes trop souvent perdus de vue : l'universalité, c'est les droits de l'homme pour tous les hommes et tous les hommes doivent y avoir droit ; l'indivisibilité, car on ne peut pas dissocier les libertés fondamentales des droits économiques et sociaux. C'est tout simplement le droit de vivre, d'avoir le minimum de ressources nécessaires, le droit à l'éducation, l'accès aux soins sans lesquels il n'y a pas de dignité humaine possible. Je cite toujours ce chiffre terrible : aujourd'hui, 1,3 milliard d'êtres humains vivent avec moins de 1 dollar (6 francs) par jour.

Quel bilan tirez-vous après ces cinquante ans ?

On a fait de grands progrès, mais les militants des droits de l'homme ont aussi des raisons de nourrir quelques amertumes.

On a multiplié les instruments juridiques mais, à ce jour, les États-Unis, première puissance du monde, n'ont toujours pas ratifié le pacte de 1966 sur les droits économiques et sociaux. Et la Chine n'a pas encore signé le pacte sur les droits civils et politiques, ni celui sur les droits économiques. Quant au traité signé à Rome créant la Cour pénale internationale, il n'a recueilli, à ce jour, que trente-et-un signatures alors qu'il doit être ratifié par soixante états pour rentrer en vigueur. Il faudra, à l'occasion de la commémoration, lancer un

Paris, 10 décembre 1948, l'Onu, réunie au Palais de Chaillot, adopte la Déclaration universelle des droits de l'homme. Cinquante ans après, Robert Badinter, ancien Garde des sceaux, ancien président du Conseil constitutionnel, est chargé d'organiser avec éclat cette commémoration.

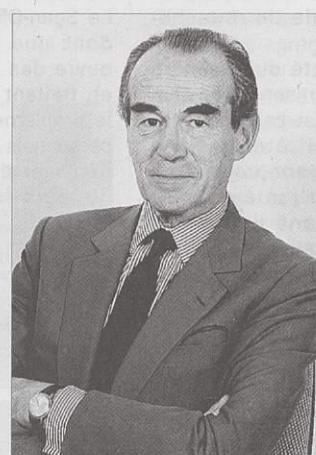
appel pressant à la ratification de ce traité. Et puis il y a les violations qui se commettent quotidiennement. Presque dix ans après la chute du mur de Berlin, voyez ce qui se passe en Afghanistan, en Algérie, au Congo ou, à nos portes, au Kosovo. Pour arrêter quelques criminels de guerre en Bosnie, on ne peut pas dire qu'il y a eu une grande volonté politique. Et puis, il y a ce défi essentiel : trente-cinq mille enfants, chaque jour, meurent de maladies qui pourraient être prévenues. Là est le premier enjeu de la mondialisation en termes de droits de l'homme.

Certes, on a vu disparaître l'apartheid, s'effondrer la plupart des dictatures, notamment en Amérique du Sud et à l'est de l'Europe. Mais, l'engagement pris par les états dans le préambule de la Déclaration universelle des droits de l'homme n'a à l'évidence pas été tenu.

En quoi les droits de l'homme sont-ils plus qu'une déclaration ?

Les droits de l'homme, c'est plus qu'une déclaration, c'est un combat de tous les jours. En 1948, personne ne pensait aux problèmes qui se posent aujourd'hui dans l'ordre de la bioéthique, personne ne se souciait de l'environnement. Ce sont des questions clefs à l'aube du XXI^e siècle, pour l'avenir de l'humanité.

Il est évident aussi qu'à l'époque d'Internet, nous devons nous demander comment concilier la liberté d'expression et de communication avec le droit au respect de la vie privée de chacun ou assurer la protection nécessaire des mineurs face à la



« Les droits de l'homme, c'est un combat de tous les jours. »

pornographie ou la pédophilie.

La lutte pour les droits de l'homme est un combat qui doit se poursuivre et à mon sens ne sera jamais achevé.

Qu'attendez-vous des huit colloques organisés dans huit métropoles régionales ?

J'ai voulu que cet anniversaire ne soit pas simplement un court instant de commémoration mais qu'il débouche sur une vaste réflexion dans les régions françaises en replaçant les problématiques actuelles dans leur contexte. Bien plus qu'une simple commémoration, ces manifestations placées au cœur d'une vaste réflexion se proposent de réactualiser la question des droits de l'homme. Il était souhaitable à mes yeux que les questions qui se posent aujourd'hui en matière des droits de l'homme puissent être évoquées ailleurs qu'à Paris. Nous avons donc retenu huit grands thèmes comme l'environnement, l'éducation, le droit d'asile... et choisi huit grandes villes

pour les traiter, Nantes, Bordeaux, Grenoble... Paris ne peut avoir le monopole des droits de l'homme.

En 1791, Olympe de Gouges avait répliqué à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 par une Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne. Cet anniversaire ne devrait-il pas être celui de l'affirmation de l'égalité entre les sexes ? Pourquoi aucun des colloques ne porte-t-il sur ce sujet ?

Le droit des femmes est un thème transversal présent dans les huit colloques. En effet, chaque thème traité a fait l'objet d'un texte sur le droit des femmes. D'autre part, il ne faut pas oublier que la communauté internationale dans des conventions et des déclarations, a consacré les droits des femmes qui sont partie intégrante des droits de l'homme tout comme ceux des enfants. Ces textes de portées générales se prêtent aux exigences nouvelles : l'égalité des chances, la dénonciation des discriminations marquent la volonté contemporaine de traduire les principes en actes.

L'école doit-elle apprendre ou éduquer aux droits de l'homme ? Comment ?

L'éducation est la clef de voûte de la problématique des droits de l'homme pour le XX^e siècle. Les droits de l'homme restent méconnus lorsqu'ils ne font pas l'objet d'un enseignement, d'une éducation ou d'une formation. Pour que chacun respecte ces droits, il faut, dans un premier temps les connaître afin de pouvoir les mettre en pratique. L'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme : « Toute personne a droit à l'éducation » s'applique non seulement aux écoles mais aussi à la famille.

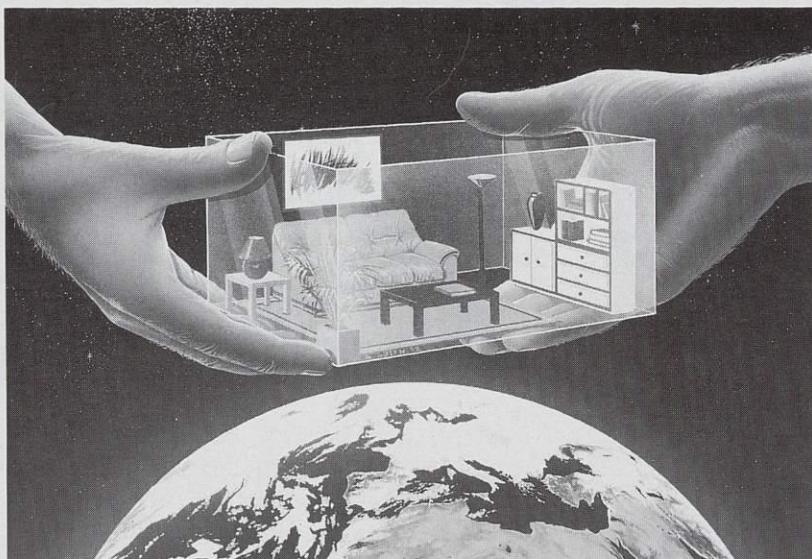
Propos recueillis par Michel Debon

DEVIS GRATUIT

AGS déménage tout le monde aux quatre coins de la terre.

Emballage, transports routiers, maritimes ou aériens, douane, dossier administratif*, transport de voiture, etc. AGS vous assure en permanence le maximum de qualité et de sécurité en étant le responsable unique de votre déménagement outre-mer.

* Facilités de paiement pour les fonctionnaires mutés dans les DOM-TOM et à l'étranger.



NUMERO VERT
APPEL GRATUIT 05 05 05 47

Pour toute la Métropole



Paris
11, bd Gallieni - 92230 Gennevilliers
Tél. : (1) 40 80 20 20

Londres

Tél. : (081) 96175 95

Berlin

Tél. : (49.30) 429 28 65

Prague

Tél. : (42.2) 841 252

Varsovie

Tél. : (48.22) 562 555

Lille

Tél. : 20 3153 71

Le Mans

Tél. : 43 23 42 42

Brest

Tél. : 98 20 30 30

Dinan

Tél. : 40 92 09 50

Nantes

Tél. : 40 92 09 50

Troyes

Tél. : 25 79 00 23

Metz

Tél. : 87 30 05 72

Lyon

Tél. : 78 77 54 33

Grenoble

Tél. : 76 62 05 64

Agents à Djibouti et Saint-Pierre et Miquelon.

Depuis septembre 1997,
un service pour tous

- ➡ L'actualité en direct
- ➡ Votre métier
- ➡ Des textes de référence
- ➡ Des renseignements pratiques

Le Sgen-CFDT sur Internet

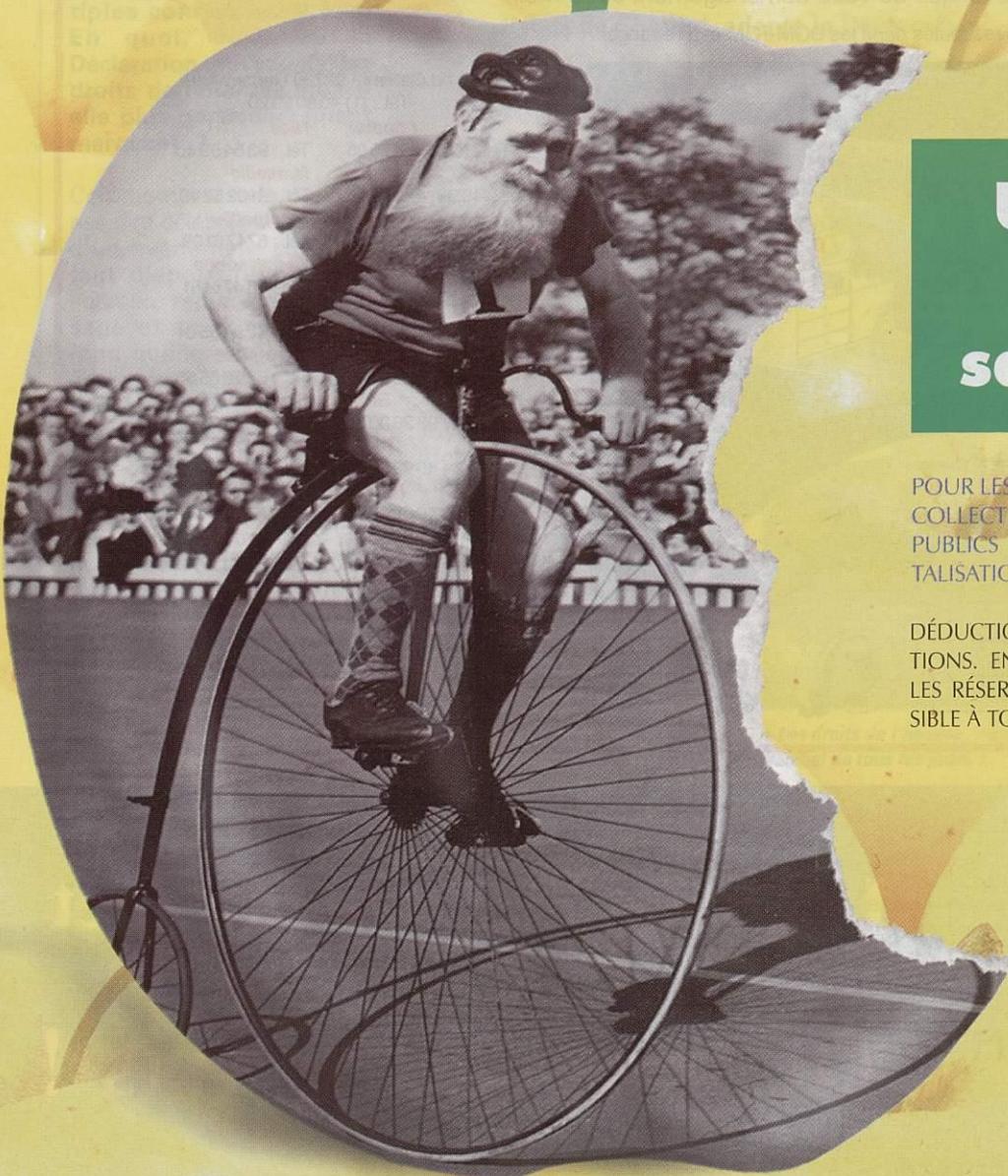
Donnez votre avis !

Le syndicalisme en direct

Un site : <http://www.sgen-cfdt.org>

Une adresse électronique : fede@sgen-cfdt.org

CAISSE NATIONALE DE PRÉVOYANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE



Une retraite à croquer, sans se priver

POUR LES AGENTS DE L'ÉTAT AINSI QUE LES AGENTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS, UNE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE PAR CAPITALISATION, FACULTATIVE, ENTIÈREMENT GARANTIE.

DÉDUCTION FISCALE INTÉGRALE DE TOUTES LES COTISATIONS. ENGAGEMENTS INTÉGRALEMENT COUVERTS PAR LES RÉSERVES. CONTRÔLE DE L'ÉTAT. AFFILIATION POSSIBLE À TOUT ÂGE, À TOUT MOMENT.

PRÉFON-RETRAITE

Votre Avenir Sécurité

N° Vert 0 800 208 208
APPEL GRATUIT

Je souhaite recevoir votre documentation détaillée et gratuite sur PRÉFON-RETRAITE

Ecrivez lisiblement ci-contre vos coordonnées, et renvoyez ce bon à l'adresse indiquée ci-dessous
PRÉFON - 12 bis, rue de Courcelles 75008 PARIS -
minitel : 3615 code PRÉFON

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

CODE POSTAL 93000

VILLE

